

N° 1

SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 15 JUILLET 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 juillet 1959.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. LE GÉNÉRAL CHARLES DE GAULLE,

Président de la Communauté.

Mesdames, Messieurs les Sénateurs de la Communauté,

La réunion de votre Sénat marque le terme de la mise en place des institutions prévues par notre Constitution. Tandis que la République française procédait à sa propre réforme, la République malgache, la République centrafricaine, la République du Congo, la République de Côte d'Ivoire, la République du Dahomey, la République gabonaise, la République de la Haute-Volta, la République islamique de Mauritanie, la République du Niger, la République du Sénégal, la République soudanaise, la République du Tchad se voyaient dotées de leur Gouvernement, de leur Parlement, de leur Justice. Quant à la Communauté, sa Présidence, son Conseil exécutif, ses Ministres chargés des affaires communes, sa Cour d'arbitrage exercent déjà leurs fonctions. Et voici que le Sénat vient compléter l'édifice.

Ainsi, se trouve réalisé ce que nos peuples ont décidé, librement, en toute indépendance, par le référendum du 28 septembre.

Cela a été fait d'après les règles démocratiques. Un pareil aboutissement et même le refus qui lui fut opposé dans l'un des territoires de l'ancienne Union française démontrent que nos peuples ont pu disposer d'eux-mêmes, qu'ils ont exercé leur choix, et qu'ils l'ont fait par la seule voie qui soit valable, celle du suffrage universel.

La raison les y a portés, autant que le sentiment. Si le progrès devient aujourd'hui la condition de la vie, il est évident que, pour tout pays qui ne possède pas en propre des moyens puissants et variés, le développement ne peut s'accomplir qu'à l'intérieur d'un grand ensemble. Or, le vaste effort de recherche, de technique, d'investissement, d'enseignement, qu'exige la mise en valeur des douze Etats d'outre-mer, la France l'a déjà commencé. Elle est en mesure de le poursuivre. Elle fait même, en ce moment, jaillir du Sahara des sources nouvelles de prospérité dont tireront profit tous les peuples de la Communauté. En revanche, ces peuples offrent un large champ d'expansion à son activité, et, sans doute, viendra-t-il un jour où les nouveaux Etats fourniront, à leur tour, le concours de leurs capacités au développement de l'ancienne métropole.

Cependant, dans le mouvement qui conduit à s'unir tant d'hommes si divers par leur race, leurs croyances, leur condition, joue aussi la volonté de défendre la liberté qu'ils ont acquise. Car, ils sont des hommes libres et résolus à le rester, si lourd que soit aujourd'hui l'air que respire le monde. C'est donc aussi pour détourner la menace et, au besoin, pour la surmonter, que la Communauté réalise et organise l'union des peuples qui la forment. C'est dans le même but qu'elle entend coopérer avec tous les autres Etats : européens, africains, américains, asiatiques, océaniques, qui se refusent à la servitude.

Pourtant, si nous voulons parer aux dangers que nous font courir certains systèmes totalitaires ou dominateurs, nous savons bien qu'à l'origine du trouble universel il y a la condition malheureuse d'innombrables populations. La seule chance, mais aussi la grande chance de la paix et de la civilisation ne saurait être, en définitive, que l'aide portée à l'humanité tout entière par ceux de ses enfants qui en détiennent les moyens. Notre Communauté, par le fait même qu'elle est ce qu'elle est et qu'elle dispose d'appréciables ressources, donne déjà le bon exemple pour le salut du genre humain.

Le progrès, la sécurité, la paix, voilà bien les raisons qui nous déterminent à entreprendre notre œuvre fraternelle ! Mais le sentiment nous y engage également. Car ce n'est pas en vain qu'entre nos peuples, mille liens d'estime et d'attachement réciproques ont été longuement noués. Dans le domaine affectif, comme dans celui de la pratique, nous voyons là la récompense d'innombrables et méritoires efforts accomplis par tant d'administrateurs, de soldats, de missionnaires, d'instituteurs, de professeurs, d'ingénieurs, de techniciens, venus de la métropole, ainsi que le résultat du profond mouvement des âmes qui porte vers la France des élites et des masses d'outre-mer.

En vérité, il convenait que la grande fête d'hier célébrât, tout à la fois, la naissance de la Communauté et l'anniversaire du jour où le peuple français proclama devant le monde, à l'usage et au service de tous les hommes, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Je déclare ouverte la session du Sénat de la Communauté.

J'invite votre Doyen d'âge à prendre place à ce fauteuil et, au nom de quatre-vingt-deux millions d'hommes, j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs les Sénateurs, de vous exprimer ma confiance et de vous adresser mon salut.